

# Communiqué de presse



## **Subvention extraordinaire à la Fondation Mémoires d'Ici**

*La Neuveville, le 5 janvier 2011*

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a versé une subvention extraordinaire de 200'000 francs afin de permettre le déménagement de Mémoires d'Ici dans les meilleures conditions. Cette somme servira aux installations de sécurité ainsi qu'à l'amélioration de la conservation des collections et de l'accueil du public dans le bâtiment rénové des Rameaux à Saint-Imier.

Initialement versée en 2001 en vue d'une installation définitive, cette somme de 200'000 francs a été utilisée à des fins plus urgentes en 2005, sur décision du Conseil-exécutif de l'époque. Il a donc fallu trouver des fonds pour rétablir la subvention, dans un environnement légal modifié entretemps, ce qui a compliqué la situation. En effet, un recours au Fonds de loterie n'était plus possible, étant donné que Mémoires d'Ici assume des tâches cantonales selon la loi sur le statut particulier entrée en vigueur en 2006. Le CJB a ainsi demandé une alimentation extraordinaire de son budget culturel afin de répondre aux besoins de la fondation. Suite à une véritable course contre la montre, la subvention de 200'000 francs a pu être versée le 22 décembre 2010.

Ces trois dernières années, Mémoires d'Ici a bénéficié, en vue d'assurer son avenir, de plusieurs décisions importantes de la part des autorités cantonales compétentes (Grand Conseil, Conseil-exécutif, CJB). En 2009, le CJB a obtenu du Conseil-exécutif la possibilité de verser à la Fondation des Rameaux, propriétaire des futurs locaux de Mémoires d'Ici, une subvention de 750'000 francs prélevée sur son enveloppe du Fonds de loterie. Cette somme a servi à financer les transformations du bâtiment. Début 2010, le Grand Conseil accordait, sur recommandation du CJB et du Conseil-exécutif, une augmentation de la subvention annuelle à Mémoires d'Ici qui compensait la disparition de plusieurs sources de financement et la hausse de loyer à venir. Enfin, le CJB a financé, avec le soutien de la Direction de l'instruction publique, l'acquisition de nouveau matériel de conservation et de mise à disposition des documents pour le public. Après la transformation du bâtiment et la hausse de la subvention annuelle, c'est donc la 3<sup>e</sup> fois que le CJB intervient avec succès dans un dossier décisif pour assurer l'avenir de Mémoires d'Ici.

Mémoires d'Ici accomplit des tâches de conservation du patrimoine historique et culturel du Jura bernois, de gestion d'un centre de documentation, de recherche et de soutien à la recherche ainsi que de collecte d'archives privées et associatives (LStP, art. 52). La fondation emménagera prochainement dans le bâtiment des Rameaux, à Saint-Imier. Cet ancien immeuble paroissial a été entièrement rénové afin d'accueillir Mémoires d'Ici ainsi que le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE).

# Communiqué de presse

## Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73  
Mémoires d'Ici : 032 941 55 55

## Annexe : repères chronologiques

**En gras : étapes concernant la transformation du bâtiment des Rameaux**

*En italique : étapes concernant la hausse de la subvention annuelle*

En écriture normale : étapes concernant l'acquisition de l'équipement pour les nouveaux locaux

- 31 mars 2008**      **Mémoires d'Ici écrit au CJB pour présenter le projet d'installation dans de nouveaux locaux.**
- 2 juin 2008**      **La section Police, affaires militaires et finances (POMFIN) du CJB visite le bâtiment des Rameaux avec les acteurs concernés par le projet et entre en matière sur un soutien.**
- 31 octobre 2008*      *La Fondation Mémoires d'Ici dépose une demande de hausse de sa subvention annuelle d'exploitation à partir de 2010.*
- 16 mars 2009**      **La Fondation des Rameaux (en formation) dépose une demande de subvention pour la transformation du bâtiment.**
- 28 mai 2009*      *Le CJB préavise favorablement la hausse de la subvention annuelle de Mémoires d'Ici.*
- 26 juin 2009**      **Le CJB recommande au Conseil-exécutif d'octroyer un crédit de 750'000 francs à prélever sur son enveloppe du Fonds de loterie (transformation du bâtiment des Rameaux).**
- 19 août 2009**      **Le Conseil-exécutif octroie la subvention à la Fondation des Rameaux.**
- 4 novembre 2009*      *La Conseil-exécute approuve la hausse de la subvention annuelle et transmet l'affaire au Grand Conseil.*
- 21 janvier 2010*      *Le Grand Conseil vote la hausse de la subvention annuelle.*
- 17 mai 2010**      **Mémoires d'Ici présente son budget d'acquisition de nouveaux équipements au CJB et à l'office de la culture**
- 17 septembre 2010** **Mémoires d'Ici dépose une demande de subvention pour les nouveaux équipements.**

## **Communiqué de presse**

- 15 octobre 2010 La Direction de la police et des affaires militaires informe qu'un recours au Fonds de loterie est impossible en raison du nouveau contexte légal.
- 28 octobre 2010 Le CJB demande une subvention extraordinaire de 200'000 francs en faveur de Mémoires d'Ici.
- 7 décembre 2010 Le CJB verse un acompte de 70'000 francs, somme qui a pu être réunie jusque-là par l'office de la culture et qui permet de couvrir les besoins urgents.
- 22 décembre 2010 L'office de la culture verse le solde au CJB qui rend une décision de subvention de 200'000 francs en faveur de Mémoires d'Ici.